



## Concours photo gagné mais pas exécuté

Par **puce54**, le **21/03/2013** à **12:17**

Bonjour,

j'espère avoir choisi la bonne partie du forum pour solliciter votre aide.

Mon problème est que j'ai participé à un concours photo d'un photographe officiel de ma région en 2011. J'ai remporté ce concours. Nous avons fixé une date pour le shooting, date qui a été annulée par le photographe 2h avant le shooting... Après j'ai eu du mal beaucoup de mal à le joindre. En 2012 il m'a donné de ses nouvelles et m'a répondu qu'il donnait priorité à ses clients "payeurs" et non à un gagnant de concours... A ce moment là déjà j'avais trouvé cela incorrect car j'avais gagné....

Pendant plusieurs mois j'ai continué à le relancer, sans réponses.... et là il me répond en me disant que mon shooting n'aura jamais lieu !!!!

En a t'il le droit? que puis je faire?

Par **cymon**, le **21/03/2013** à **12:38**

**bonjour**

Lui indiquer qu'un concours doit être déposé chez huissier, j'imagine que c'était genre "un petit concours sur FB" et qu'il n'a pas fait de règlement, il est donc dans l'illégalité.

Ensuite peu de chance d'une condamnation en justice. Je te conseil de résoudre ce différent à l'amiable...

Par **puce54**, le **21/03/2013** à **12:45**

Merci de m'avoir répondu !! et aussi rapidement!

Oui c'est exactement ça, un concours sur FB..., concours qui apparaissait également sur son site mais qui bien sûr a été supprimé depuis...

j'ai essayé de résoudre à l'amiable, et cela fait 2ans que j'envoie des messages sans réponses... sauf aujourd'hui où il m'a tout d'abord répondu "Bonjour , je redemare actuellement une nouvelle structure en janvier 2013 qui n'est plus celle du concours. Merci de votre compréhension Sebastien."

et quand je lui ai dit mon incompréhension et demandé à ce qu'il me communique une date il m'a répondu : "Il n'y aura aucune date pour ce shooting. La page facebook actuelle va aussi être fermée."

Par **cymon**, le **21/03/2013** à **12:50**

Je suis également photographe, envoie moi l'adresse de son site, je te dirais si ça vaut le coup d'insister ;)

Par **puce54**, le **21/03/2013** à **12:58**

<https://www.facebook.com/srenardphotographe>

<http://www.sebastien-renard.com/>

je ne sais pas si c'est un "bon" photographe. C'est juste qu'un shooting c'est cher et c'était pour moi l'occasion d'en faire un :( j'étais tellement fier de l'avoir gagné...

Par **cymon**, le **21/03/2013** à **13:16**

Effectivement ses tarifs sont un peu élevés mais il fait de bonnes photos, donc je pense qu'il faut insister.

Plutôt que le menacer de poursuite en justice. Regarde si vous pouvez trouver un arrangement, comme se contenter de quelques tirages HD plutôt que les tirages papier fineart. Lui indiquer que tu pourras te faire maquiller par ailleurs (si possible) et à la rigueur de réduire le temps de séance (sachant qu'on dépasse toujours)... Peut être que tu peux même lui proposer un lieu ou un thème de séance qu'il ne connaît pas. Ce qui lui donnera l'envie de faire cette séance...

Par **puce54**, le **21/03/2013** à **14:19**

Je ne lui ai pas encore parlé de justice, justement j'essai de bien communiquer avec lui car moi mon but est la réalisation de ce shooting et pas autre chose.  
Normalement pour le shooting gagné il n'y avait pas de tirage juste un cd avec les clichés, pas de maquillage prévu non plus c'était moi qui devait venir maquillée.  
Je lui avais parlé d'un thème qu'il n'avait encore pas fait (nul part sur son site ou sur sa page FB) et quelques mois après j'ai vu qu'il avait publié des photos d'une amie à lui avec le thème dont je lui avait parlé :(

Par **cymon**, le **21/03/2013** à **15:10**

Du coup, je pense que c'est mal parti.

Par **puce54**, le **21/03/2013** à **16:19**

Oui :( je ne peux donc rien faire? aucuns recours? :/

Par **cymon**, le **21/03/2013** à **17:23**

y'a ça :

[http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2010/11/18/2309534\\_concours-bidons-elle-obtient-190-000-uros-par-la-justice.html](http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2010/11/18/2309534_concours-bidons-elle-obtient-190-000-uros-par-la-justice.html)

Si tu as un mail de l'époque ou il te dit avoir gagné tu peux tenter un coup de bluff...

Par **puce54**, le **22/03/2013** à **21:59**

Je n'ai pas de mail où il annonce ma victoire mais j'ai des mails auxquels il répond en parlant de mon shooting gagné. Et j'ai plus d'une centaine de personnes à qui je peux demandé d'attester de ma victoire. C'est nul tout ça....je ne demandais que mon "lot" :/